

Champ(s) de formation Biologie agronomie santé (bas)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Biologie agronomie santé (bas). 2016, Université de Rennes 1. hceres-02036091

HAL Id: hceres-02036091

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036091>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Biologie – Agronomie – Santé » (BAS)

Présenté par

l'Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Christiane Heitz, André Schaaf, co-présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Biologie - Agronomie - Santé* (BAS), l'un des huit champs de formation proposés par l'Université de Rennes 1, regroupe deux types de formations : des formations délivrant des diplômes du système LMD, qui concernent la biologie au sens large, quel que soit son domaine d'application, académique ou professionnel ; des formations hors LMD délivrant des diplômes de santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique).

L'évaluation de ces formations a été réalisée par deux comités d'experts, l'un chargé des formations LMD, l'autre des formations de santé. Ce rapport sur le champ BAS résulte du travail de chacun de ces deux comités.

Les formations de santé

Les formations de santé incluses dans ce champ sont :

- La première année commune des études de santé (première année commune aux études de santé (PACES), 60 crédits européens (ECTS)).
- Les diplômes de formation générale en sciences médicales (DFGSM), en sciences odontologiques (DFGSO), en sciences pharmaceutiques (DFGSP), en sciences maïeutiques (DFGSma) conférant le grade de licence (120 ECTS+ 60 ECTS PACES).
- Ainsi que les diplômes de formation approfondie en sciences médicales (DFASM), en sciences pharmaceutiques (DFASP), et le diplôme d'état de sage-femme conférant le grade de master (120 ECTS + 60 ECTS de PACES).

Ces formations permettant l'accès à des professions réglementées sont soumises à un cadrage national par arrêté ministériel concernant le programme et l'organisation des enseignements.

Les formations de licence, licence professionnelle et de master

Pour le parcours LMD, les formations suivantes sont proposées :

- Une mention de licence *Sciences de la Vie*.
- Quatre mentions de licence professionnelle : *Management de l'innovation, de la production et de la sécurité alimentaire* (MIPSA), *Produits laitiers* (PL), *Développement et recherches en art culinaire industrialisé* (DRACI) et *Pratiques agricoles, aménagement rural, techniques alternatives et gestion écologique des ressources* (PARTAGER).
- Deux mentions de master : *Agronomie, agroalimentaire* (AA) et *Biologie, agronomie, santé* (BAS) qui décline onze spécialités.

Un diplôme universitaire de technologie (DUT) en *Génie biologique* géré par l'IUT de Saint-Brieuc appartient aussi à ce champ de formation, mais ne relève pas de la présente évaluation.

À l'exception du master AA piloté par AgroCampus Ouest, l'essentiel des formations en biologie est dispensé sur le site du campus de Beaulieu par l'UFR des sciences de la vie et de l'environnement (SVE).

L'UFR de mathématiques collabore à ces formations, mais de façon plus ponctuelle et essentiellement dans le cadre de la licence.

L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « AgroCampus Ouest » est co-habilité pour six des onze spécialités du master BAS, l'Université de Nantes et l'École nationale vétérinaire Oniris pour une spécialité chacune. Enfin, une spécialité présente une co-habilitation avec cinq autres universités (Angers, Brest, Nantes, Poitiers et Tours) ; ce qui est rare au niveau national.

Le périmètre scientifique du champ de formation repose sur plus d'une trentaine de structures de recherche d'excellent niveau et reconnues par l'INSERM, le CNRS, l'INRA, le CEMAGREF... Son ancrage dans le monde socio-économique est très bon.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Les formations de santé

Il faut en préambule signaler que l'évaluation des formations de santé se fait pour la première fois. Il faut souligner également que le dossier présenté par l'Université de Rennes 1 sur ses formations de santé se limite, pour l'instant, à un mode essentiellement descriptif, sans avoir fait l'objet d'une véritable autoévaluation. Ce point est probablement à mettre en relation avec le fait que les composantes de santé, de même que l'établissement, n'ont été prévenu que tardivement que leurs formations de niveau diplômes de formation générale (DFG) et diplômes de formation approfondie (DFA) devaient être intégrées dans le processus d'évaluation des universités de la vague B.

Concernant la PACES, le programme d'enseignement et l'organisation de la formation sont conformes au cadrage national et permettent l'accès aux concours de quatre filières : médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique. L'enseignement est donné essentiellement sous forme de cours magistraux, le nombre d'heures de travaux dirigés est très faible (54 heures pour les deux semestres). Bien qu'un des objectifs de la PACES, lors de sa mise en place, ait été d'éviter les choix « par défaut » à l'issue du concours, les modalités choisies par l'établissement n'ont pas permis son application, notamment entre les filières de médecine, odontologie et maïeutique. L'aide apportée aux étudiants à la préparation de leurs concours est remarquable (26 séances de tuteurat de 2,5 heures et organisation de concours blancs). Des procédures de réorientations actives sont proposées dès la fin du premier semestre, vers la licence de biologie, à Vannes et Lorient, ou vers des DUT et des BTS de l'établissement. Après les concours les étudiants non classés en rang utile, mais ayant validé 60 ECTS (les « reçus-collés ») bénéficient d'un accès de plein droit vers la deuxième année des licences *Biologie* ou *Physique, Chimie, Physique-chimie, Sciences pour l'ingénieur et Sciences de la terre*, vers la deuxième année de DUT *Génie biologique* ou la deuxième année du cycle préparatoire de l'école supérieure d'ingénieurs de Rennes. L'université a mis en place le dispositif de réorientation prévu par l'arrêté du 28 octobre 2009 n'autorisant pas le redoublement immédiat au vu des résultats de la première année. Cependant, le suivi des étudiants reste insuffisant. Il ne permet ni l'analyse des taux de réussite des étudiants en fonction de leur premier choix de filière, ni l'évaluation de la pertinence des offres de réorientation.

Au cours des deux années de formation qui complètent le cursus de du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) après la PACES, plusieurs démarches pédagogiques particulièrement intéressantes ont été instaurées : enseignement théorique transversal, synthèse de cas cliniques, techniques d'apprentissage en simulations, stages hospitaliers dès la deuxième année, évaluations des étudiants par l'environnement numérique de travail (ENT). Les passerelles entrantes sont significatives : en cinq ans, 33 étudiants ont été admis en deuxième année et 30 en troisième année. Un suivi particulier de ces étudiants serait intéressant.

Le DFASM prépare à l'examen classant national (ECN) permettant l'accès aux spécialités médicales en troisième cycle. De façon intéressante, une pédagogie d'alternance enseignements et stages hospitaliers est organisée, synchronisant les thématiques développées sous forme théoriques et sous forme pratique, lors des stages cliniques. Les enseignements, clairement présentés font largement appel à une pédagogie interactive en petit groupes, apprentissage par résolution de problème, apprentissage au raisonnement clinique et conférence de préparation à l'ECN. Il faut souligner les résultats remarquables obtenus à l'ECN par les étudiants de la faculté de médecine de Rennes. L'adossement recherche, fondement d'un grade de master, est assuré par un environnement d'unités de recherche de très bon niveau, mais qui aurait dû être davantage détaillée, en particulier concernant l'accès aux masters scientifiques du champ BAS et au master de santé publique. Enfin, tant pour le DFGSM que pour le DFASM, on regrette l'insuffisance des données présentées dans le dossier sur plusieurs items indispensables à une analyse exhaustive de la formation : objectifs pédagogiques, modalités d'examens, évaluation et suivi des compétences acquises (théoriques et pratiques), analyse de l'évaluation des enseignements par les étudiants, suivi des résultats des étudiants (résultats selon session, redoublements, abandons), indicateurs de mobilité internationale.

La formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGP) est orientée vers les sciences exactes et biologiques et l'étude du médicament conformément à la réforme récente des études de pharmacie. Les connaissances pluridisciplinaires, acquises par un enseignement coordonné entre unités d'enseignements (UE) généralistes et UE libres, visent à préparer la spécialisation, lors du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) : vers l'officine, l'industrie, la recherche ou la biologie médicale et la pharmacie hospitalière. Ces deux dernières filières ne sont accessibles que par un internat qualifiant. Une ouverture vers la recherche est possible dès la deuxième année de formation via une UE libre sous forme d'un stage en laboratoire.

Le DFASP présente une organisation classique avec un premier semestre réservé aux enseignements coordonnés pluridisciplinaires. Les enseignements de filières sont mis en place en adéquation avec le cadrage réglementaire national. La formation est adaptée aux objectifs professionnels visés. Il convient de souligner une préparation développée au concours d'internat. La formation à la recherche complémentaire aux trois filières professionnelles est soutenue grâce à un adossement recherche de bon niveau. Les stages hospitaliers pour tous et les stages professionnels spécifiques à chaque filière occupent une place importante dans la formation.

Une commission pédagogique réunissant enseignants, étudiants et responsables administratifs, pilote les formations en sciences pharmaceutique et assure la coordination des enseignements, la définition des modalités d'examens et la composition des jurys. Cependant, cette commission n'a pas de rôle évaluatif et ne comprend pas de professionnels, ce qui est regrettable. On regrette également l'absence d'analyse du suivi des étudiants et que l'évaluation des enseignements par les étudiants n'ait pas encore été mise en place.

La formation théorique et pratique associée au DFG et DFA en sciences odontologiques est organisée en accord avec les directives nationales. Elle vise l'accès aux compétences permettant l'exercice du métier de chirurgien-dentiste. Le dossier met en évidence une pédagogie innovante : description détaillée des objectifs et compétences visées pour chaque UE, utilisation importante des TICE, simulations, cours « inversés ». La formation clinique par des stages hospitaliers et l'ouverture à la recherche via des UE libres spécifiques sont mises en place dès la deuxième année.

La formation bénéficie d'un très bon taux d'encadrement et d'une forte implication des enseignants. Un conseil de perfectionnement comprenant, outre des enseignants et des étudiants, le président du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes, un ingénieur pédagogique et un technicien en charge des travaux pratiques (TP), assure le pilotage de la formation. Ce comité travaille à l'amélioration continue de la formation par la prise en compte des résultats aux examens et l'évaluation de tous les enseignements (à souligner le fort taux de participation des étudiants aux enquêtes d'évaluation). La formalisation d'une procédure d'autoévaluation permettrait de mieux objectiver les points forts et les points d'amélioration de la formation.

Le diplôme général en sciences maïeutiques est une formation en deux ans pour laquelle l'application de la réforme des études de maïeutique selon l'arrêté de 2013 est loin d'être aboutie. La pédagogie est fondée essentiellement sur des cours magistraux (75 % des heures de formation) assurés en majorité par des enseignants non universitaires. La participation à l'enseignement des sages-femmes enseignantes est très faible. Il n'y a pas de mutualisation d'UE avec d'autres formations de santé notamment le DFG de sciences médicales alors que la réforme des études le préconise. Il est à noter que l'initiation à la recherche et la possibilité de valider des UE de master existe mais, clairement, n'est pas encouragée.

L'organisation du cursus DFA pour l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme est solide mais, là aussi, la mise en place de la réforme des études de maïeutique est loin d'être aboutie. Le pilotage de la formation est assuré, de façon efficace mais selon les modalités existant avant la réforme, par un conseil technique et un directeur technique et d'enseignement, professeur des universités-praticien hospitalier d'obstétrique. Le conseil technique assure en partie les missions d'un conseil de perfectionnement. Il reste cependant à mettre en place l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants, la définition et l'utilisation d'indicateurs de suivi des étudiants et, plus généralement, une démarche d'autoévaluation pour une formation indiscutablement solide, mais qui se présente encore comme une école hospitalière traditionnelle.

Points forts :

- Un tutorat par des étudiants particulièrement bien organisé en PACES.
- Une pédagogie innovante en DGSM et en sciences odontologiques.
- Un stage hospitalier dès la deuxième année en DGSM et stages cliniques bien organisés en odontologie.
- Des résultats remarquables à l'ECN.

Points faibles :

- L'absence d'analyse des taux d'accès aux filières santé prenant en compte les premiers choix des étudiants.
- Le suivi insuffisant des étudiants et des diplômés.
- L'autoévaluation non encore réellement mise en place.
- Une présentation trop souvent lacunaire des données dans le dossier présenté par l'établissement, ne permettant pas une évaluation exhaustive des formations.

Recommandations :

L'université et les facultés de médecine, de pharmacie, d'odontologie et l'école de sages-femmes doivent poursuivre leurs efforts d'accompagnement de tous les étudiants inscrits en PACES et d'optimisation des réorientations en cas d'échec aux concours. Ce dernier point est particulièrement important pour l'information des futurs étudiants et la valorisation des procédures de réorientation. Il est nécessaire que soit mise en place une analyse fine des résultats des différentes filières de PACES et que l'établissement se donne les moyens d'assurer plus efficacement le suivi des étudiants. Enfin, DFG et DFA doivent s'intégrer totalement dans le champ BAS, comme dans le champ *Santé publique* et s'inscrire dans des objectifs partagés pour un grade de licence et de master, tout en préservant les spécificités de formations permettant l'exercice de profession de santé.

Les formations de licences, licences professionnelles et de masters

La licence *Sciences de la vie* est construite de façon progressive. La première année est surtout consacrée aux bases physico-chimiques nécessaires à la compréhension des mécanismes biologiques. Les deux années suivantes proposent une spécialisation progressive qui permet aux étudiants de s'orienter vers des licences et des masters professionnels ou des masters de recherche.

Les quatre licences professionnelles ont chacune leur pertinence et témoignent d'un souci d'intégration dans le périmètre socio-économique de la région et même, au-delà :

- MIPSAs, proposée en formation initiale ainsi qu'en alternance est organisée par l'IUT de Saint-Brieuc et sa réputation dépasse largement le cadre régional.
- PL est une formation récente et prometteuse qui est proposée exclusivement sous le régime de l'alternance.
- DRACI, uniquement déclinée en formation initiale, possède un solide ancrage dans le tissu économique régional et national.
- PARTAGER répond à la demande d'un créneau porteur, celui de l'ingénierie des agro-systèmes.

Le master AA, en lien étroit avec un master international d'AgroCampus portant la labellisation *Erasmus Mundus*, est une formation cohérente et de grandes qualités, mais ouverte uniquement aux étudiants étrangers et à la formation continue d'étudiants français ; ce qui est quelque peu surprenant. L'adossé à la recherche est très bon et l'intégration socio-professionnelle performante. C'est un master de référence qui n'accueille malheureusement que très peu d'étudiants.

Le master BAS qui regroupe onze spécialités présente un dossier d'autoévaluation fragmentaire qui ne permet pas d'apprécier de façon synthétique la cohérence du projet pédagogique. L'argumentation avancée que ces onze spécialités facilitent les réorientations n'est pas recevable, car dès le M1, les parcours sont individualisés et il n'y existe aucune mutualisation des UE.

L'organisation de cette mention, sa pertinence et sa lisibilité ne peuvent donc pas être formulées car il s'agit d'un simple regroupement de onze filières individuelles ayant chacune leur propre modalité de fonctionnement : l'hétérogénéité des spécialités entraîne *de facto* une hétérogénéité des pratiques.

L'adossé à la recherche de ce master est bon avec plus de 31 laboratoires impliqués ; malheureusement, aucun détail ne permet d'évaluer la pertinence de cet adossé en fonction des spécialités.

L'intégration dans le monde professionnel est importante et repose sur environ deux centaines d'entreprises locales, nationales ou internationales. Là encore le dossier ne permet pas de préciser le type et le degré d'implication de cet environnement socio-économique.

Les effectifs d'étudiants de cette mention sont élevés, et les taux de réussite bons. Les enquêtes d'insertion professionnelle sont inutilisables, les données de l'Observatoire de l'insertion professionnelle (OSIPE) étant différentes de celles fournies par les responsables des différentes spécialités.

Points forts :

- Un très bon environnement de recherche, divers et varié.
- Des licences bien structurées et pertinentes.
- Un réseau de laboratoires qui favorise les stages internationaux.
- Une implication importante du réseau socio-économique régional et national.

Points faibles :

- Un master BAS peu cohérent, et donc illisible.
- Une utilisation plus que discrète des outils numériques.
- Un suivi des diplômés perfectible.
- L'absence fréquente d'un conseil de perfectionnement, en particulier pour le master BAS dans lequel de nombreuses spécialités sont co-habilitées.
- Le faible intérêt apporté à la notion de compétence (évaluation comme portefeuille).

Recommandations :

Les formations LMD du champ de formation BAS sont hétérogènes avec d'une part, des licences et un master (AA) bien structurés, et d'autre part, un master BAS déstructuré. Il serait donc judicieux de :

- Totalement réorganiser le master BAS, en rattachant en particulier la spécialité *Préhistoire, paléontologie et paléoenvironnements* (PPP) au champ ETRE.
- Améliorer le pilotage, souvent parcellisé, des enseignements.
- Revoir certaines co-habilitations dont le nombre est manifestement pléthorique.
- Mettre en place un suivi des étudiants beaucoup plus rigoureux.
- Développer le numérique.

Avis global du comité d'experts

Le champ BAS regroupe des formations en relation avec plusieurs domaines parfois très éloignés les uns des autres. L'association dans un même champ des disciplines relevant de l'agronomie ou des agrosystèmes avec des formations relevant des disciplines de la santé (médecine, pharmacie,...) est un peu surprenante, voire peu lisible. Il semblerait plus pertinent d'associer ces formations agronomiques avec les formations du champ ETRE qui regroupe les formations liées aux problématiques environnementales. De la même manière, la spécialité *Préhistoire, paléontologie, Paléoenvironnement* du master BAS, trouverait mieux sa place au sein également du champ ETRE englobant également les sciences de la Terre et l'environnement. De plus, le nombre important d'établissements cohabilités pour une ou plusieurs mentions du master BAS interroge sur la cohérence interne de l'organisation de la mention dans la mesure où aucun conseil de perfectionnement ou autre structure de coordination n'est mis en place entre les établissements ; ce qui ne permet pas de s'assurer d'une acquisition homogène des compétences par les étudiants inscrits dans ces différents établissements.

Sur un autre plan, il est surprenant de ne pas trouver associé aux formations de santé le master *Santé publique* qui constitue à lui seul son propre champ ; ce qui apparaît peu cohérent.

En conclusion, il serait souhaitable qu'une réflexion ait lieu au niveau de la communautés d'universités et d'établissements (ComUE) « Bretagne Loire » afin d'harmoniser davantage l'offre de formation en particulier au niveau de l'articulation entre les formations relevant des disciplines de santé et celles des domaines scientifiques en réfléchissant également aux passerelles entre ces deux domaines.

Observations de l'établissement

Rennes, le 7 juillet 2016

Monsieur Le Directeur,

Notre établissement souhaite avant tout remercier l'HCERES pour le travail d'expertise réalisé sur notre offre de formation aux niveaux « champ », « licence », « Licence professionnelle » et « master ». Il se réjouit des évaluations globalement très positives qui en ressortent et souhaite préciser comment seront prises en compte les recommandations formulées dans les différents rapports.

Concernant les champs de formation, l'établissement se félicite que le HCERES souligne la pertinence des champs de formation retenus pour procéder à l'exercice d'évaluation de l'offre actuelle de formation. Nous prenons bonne note des remarques faites quant à la pertinence du périmètre des champs Biologie-Agronomie-Santé (BAS), santé publique et Environnement-Terre-Ressources-Ecologie (ETRE) d'une part, philosophie et société d'autre part, voire également Economie-Gestion-Management-Ecologie (EGME), dans la perspective de la mise en place de la future offre de formation. L'objectif pour l'établissement est bien d'afficher une cartographie représentative de sa stratégie thématique et de formation.

Notre établissement se réjouit également que l'HCERES souligne les points forts caractéristiques de notre projet pédagogique, **quel que soit le niveau de formation et le domaine** :

- L'attractivité des formations. Leur bon positionnement dans l'environnement institutionnel et socioéconomique ;
- La qualité de la formation dispensée, en rapport avec les objectifs pédagogiques, scientifiques et professionnels ;
- L'investissement et la qualité des équipes pédagogiques ;
- La richesse de l'offre de formations proposée, favorisant en outre l'individualisation des parcours.

Au niveau licence, les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite ont été généralement salués (par exemple le tutorat PACES). L'établissement y consacre des moyens importants.

Les points forts spécifiques relevés par l'HCERES **au niveau master** soutiennent la stratégie adoptée par l'établissement :

- la qualité de l'adossement à la recherche, systématiquement soulignée ;
- l'ancrage des formations dans le tissu économique régional, voire national ou international en fonction des disciplines ; leur adéquation aux besoins socio-économiques et/ou aux questionnements sociétaux de notre environnement ;
- un équilibre entre des formations généralistes et certaines très spécialisées, source d'attractivité ;

Ces atouts, déjà soulignés dans l'évaluation AERES 2011, et confirmés par l'actuelle expertise du HCERES, constituent des caractéristiques majeures de notre offre de formation master. Les conforter en tenant mieux compte du contexte inter-régional, et de l'inscription de l'établissement dans des grands appels à projets, représente un des axes stratégiques de notre politique formation pour le prochain contrat.

Au niveau **licence professionnelle**, l'établissement se félicite que le comité d'expertise souligne globalement :

- La qualité des formations ;
- Le bon ancrage socio-économique ;
- Les bons taux d'insertion ;

L'établissement est très attentif aux points faibles et recommandations formulées. Certaines sont déjà prises en compte dans le cadre du projet de nouvelle offre de formation.

Certains de ces points concernent **l'ensemble des formations**, quel que soit le niveau de formation et le domaine :

1. **Des problèmes de lisibilité en raison de la multiplicité des parcours et/ou spécialités dans certaines mentions de licence ou master** : La nouvelle offre de formation est restructurée dans un double objectif de lisibilité et de différenciation, dans le respect des nomenclatures L/Lpro/M qui s'imposent. Un travail de coordination de l'offre de formation est en cours au niveau de la COMUE UBL.
2. **L'absence ou l'insuffisance de formalisation du conseil de perfectionnement (au niveau mention) / du pilotage (très inégal)** : déjà prévus dans le cadre du précédent contrat, les conseils de perfectionnement au niveau mention n'ont que partiellement été mis en place, faute d'un suivi centralisé. L'établissement en a pris acte et inscrit ce point comme une priorité pour le contrat à venir. De la même manière, une réflexion plus globale doit être engagée sur la composition et le fonctionnement des instances de pilotage des formations, au sein de l'établissement (commissions pédagogiques), et en lien avec les dispositifs prévus au niveau de la COMUE UBL (collèges de mentions). La nomination d'un Vice-président pilotage contribuera au suivi efficace de ces évolutions.
3. **L'évaluation des enseignements** est réalisée de manière inégale : la démarche d'évaluation des formations, enseignements et de la vie étudiante a été adoptée par l'établissement en octobre 2009. Une procédure opérationnelle est mise en œuvre depuis mars 2011. Toutefois, le suivi de son application pourrait être nettement amélioré. Ce point fait également partie de la politique qualité que nous souhaitons renforcer.
4. **Un suivi de l'acquisition des compétences peu structuré** : Le portefeuille de compétences MAHARA sera mis en place à la rentrée 2016.
5. **Un suivi de l'insertion des diplômés insuffisant**, ou en tous cas hétérogène selon les formations : En 2007, l'établissement a créé l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE), dont la mission consiste essentiellement à étudier et à améliorer la connaissance des parcours universitaires, par le suivi de cohortes de diplômés et la diffusion des résultats. L'OSIPE est intégré au Service Orientation Insertion Entreprise (SOIE) issu de la structuration du BAIP au sein du SUIO-IP. Les données sont disponibles sur le site internet du SOIE. Si certaines informations manquent sur l'insertion professionnelle, on le doit soit à l'urgence de constitution du dossier, soit à un défaut de transmission interne. Nous nous engageons à alerter à nouveau

l'ensemble des collègues sur la disponibilité des résultats d'enquêtes. Nous souhaitons à l'avenir améliorer la disponibilité de statistiques d'insertion à plus haute fréquence.

6. **Des modalités des stages hétérogènes** : L'établissement a mis en place une politique de professionnalisation des formations au niveau licence et au niveau master dans tous les domaines, en insistant sur les stages au niveau master. L'étudiant bénéficie aujourd'hui d'un contexte et d'un accompagnement privilégié pour la réalisation de ces stages (généralisation de modules de techniques de recherche de stage et emploi, centralisation des offres de stages, dématérialisation et centralisation de la gestion des stages, etc). Il n'a cependant jamais été question de « normer » les politiques de stages. De manière générale, l'établissement souhaite préserver la richesse de la pluridisciplinarité et la dynamique des initiatives individuelles, a fortiori pour la politique de stages en master, qui doit être adaptée aux exigences pédagogiques et en pleine adéquation avec les besoins du secteur d'activité visé. Toutefois, de fait, l'application de la nouvelle réglementation sur les stages induit des contraintes nouvelles qui ont été prises en compte dans la nouvelle offre de formation (stage obligatoire dans tous les M2, suivi des stages normé en termes d'encadrement, ...).
7. **L'exploitation insuffisante du numérique à des fins pédagogiques** : la nouvelle offre de formation encourage l'exploitation des ressources à usage pédagogique par l'introduction systématique de 50h de FOAD dans les licences STS. Au-delà, un objectif majeur du contrat est d'engager l'établissement dans une « transformation pédagogique », à l'appui de son service SUPTICE et des moyens importants de l'UTICE. A cette fin et à titre d'exemple, pour la construction de la future offre, on notera que les dispositifs hybrides de formation ont été encouragés, ainsi que la modularisation des formations (permettant de décliner les formations en formation initiale, formation continue, présentiel et à distance).
8. **La formation en alternance pourrait être encore mieux diffusée** : Nous comptons 598 alternants dans l'établissement en 2010-11. La cible fixée avec le Ministère pour 2016 a été de 850 alternants. Nous atteignons actuellement 1110. Nous poursuivrons dans cette direction, même si nous estimons que les autres canaux de la FTLV méritent également toute notre attention.

De plus, pour certaines mentions de licence :

9. **Le taux de réussite en L1 est jugé faible** : nous sommes attentifs aux alertes des experts sur la faiblesse des taux de réussite dans certaines mentions de licence et à l'insuffisance des dispositifs de réorientation. Par conséquent, la politique engagée sera poursuivie et articulée avec les stratégies (i) d'innovation et d'expérimentation pédagogiques, (ii) de continuum bac-3 / bac+3 déjà très volontariste engagée, (iii) d'articulation Licences / licences professionnelles et de mise en place de passerelles (la nouvelle offre de formation formalise cette articulation).

En master :

10. **Le degré d'internationalisation des formations hétérogène** : l'établissement s'engage fortement pour la maîtrise d'une langue étrangère dans la future offre de formation : 30h de langue vivante obligatoire chaque année en licence et master ; et 24h de cours disciplinaire en langue étrangère en L3 et master. L'objectif, au-delà de l'acquisition d'une compétence professionnelle indispensable, est de promouvoir la mobilité étudiante.
11. **La part des professionnels dans les équipes enseignantes reste faible dans certains masters** : La politique de Rennes 1 est de maintenir un « équilibre » entre universitaires et professionnels. Les entreprises qui recrutent nos diplômés accordent une réelle plus-value à la dimension académique de leur formation. Pour la future offre de formation, la composition des équipes sera examinée. Les responsables de formation disposent à Rennes 1 de moyens puissants pour faciliter la mise en contact avec tout un réseau d'entreprises (Fondation Rennes 1, etc.). Par ailleurs, la

création d'un « pôle relations entreprises » devrait faciliter les relations avec l'ensemble des professionnels intervenant dans les formations, et l'enrichissement des équipes à la recherche de telles compétences.

Nous vous proposons dans les pages qui suivent, la réponse concernant le **champ BAS** pour lequel nous souhaitons apporter des compléments d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

L'établissement remercie les experts du HCERES pour cette évaluation précise et la qualité des remarques formulées. Celles-ci nous permettent de progresser et seront prises en compte dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation pour le prochain contrat.

En réponse aux recommandations formulées, l'établissement souhaite apporter les précisions suivantes :

1. **Structuration et lisibilité de l'offre de formation** : Il existe une continuité de formation Licence « Sciences de la vie » - Master BAS – Ecole doctorale « Vie-Agro-Santé » VAS. En effet la grande majorité des étudiants qui choisissent l'une des 11 spécialités du Master proviennent de la licence SV et, de même, les étudiants du Master BAS constituent la majorité du vivier des doctorants de VAS (l'école s'appuyant au niveau rennais sur 2 mention de Master BAS et BEE). De plus, les étudiants sont formés dans des disciplines transversales telles que la génétique, la biochimie, la biologie cellulaire et moléculaire, la microbiologie ... qui trouvent leurs domaines d'applications et de spécialisation aussi bien en santé qu'en agronomie. La structure actuelle du master BAS est en cohérence avec les recommandations des évaluations de l'AERES 2011. Pour le prochain contrat, le master BAS est totalement réorganisé en 8 mentions.
2. **Nombre important de co-habilitations** : dans les faits, nous constatons que ces collaborations ne constituent pas un frein mais au contraire sont efficaces. Elles fédèrent le très bon environnement de recherche sur lequel s'appuient ces formations et permettent le lien de qualité avec le réseau socio-économique national et régional soulignés par les experts.
3. **Le fonctionnement des conseils de perfectionnement** est très bon dans les mentions de licences mais n'était pas opérationnel dans le Master BAS. Dans les faits, des conseils de spécialités, intégrant le cas échéant des représentants des équipes pédagogiques des établissements co-habilités, étaient fonctionnels. La restructuration de la mention BAS, à l'aune du nouveau texte de cadrage des Master, aboutit à la proposition de 8 mentions plus focalisées sur une discipline ou un ensemble de disciplines associée à l'approfondissement de la connaissance d'un secteur d'application. Des conseils de perfectionnement seront opérationnels à l'échelle de chacune de ces 8 mentions.
4. L'utilisation « discrète » **des outils numériques** sera renforcée de facto dans le prochain contrat par l'introduction de FOAD dans la grande majorité des UE.
5. Il est noté dans le rapport que « L'UFR Mathématiques, d'informatique et électronique (ISTIC) collabore à ces formations... ». S'il est vrai que l'UFR Maths participe effectivement aux formations du champ en L1, l'ISTIC n'intervient pas. Par contre les principaux partenaires sont : l'UFR Sciences et Propriétés de la Matière (SPM), l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR) ainsi que l'UFR de Sciences pharmaceutiques et l'UFR Sciences Médicales.

6. « L'avis global » évoque un regroupement de disciplines qui peuvent paraître éloignées les unes des autres comme la santé et l'agronomie. Toutefois, dans le contexte de l'établissement, ce regroupement paraît adapté compte tenu du positionnement du master mention « Biologie Agronomie Santé ». Un éclatement des spécialités dans plusieurs champs aurait porté préjudice à la lisibilité.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1